

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

MERCREDI 27 MAI 2026

DELIBÉRATION

N°02/27-05-2026/46

OBJET :

CCI DE CORSE - CLÔTURE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ULTIME SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Nombre total de Membres Titulaires	:	50
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	48
Quorum	:	25
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	26
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	16
Nombre total de Membres Elus Titulaires présents et représentés	:	42
Nombre total de votants	:	42
Adoption	:	42

Membres Elus Titulaires présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Angèle BASTIANI, Jean-Marc BORRI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Charles GIABICONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Louis POZZO DI BORGIO, Gilles SIMEONI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, José BENZONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Michel IENCO, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Danielle ANTONINI à Paula MOSCA, Véronique ARRIGHI à Jean-Marc BORRI, Paul-Félix BENEDETTI à Hyacinthe VANNI, Angèle CHIAPPINI à Christelle COMBETTE, Romain COLONNA à Louis POZZO DI BORGIO, Eveline GALLONI D'ISTRIA à Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Gilles GIOVANNANGELI à Gilles SIMEONI, Pierre GUIDONI à Jean-Martin MONDOLONI, Dominique LIVRELLI à Jean-Charles GIABICONI, Julien PAOLINI à Angèle BASTIANI, Charlotte TERRIGHI à Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Dominique ANDREANI à Pierre NEGRETTI, Jean-François CASTELLI à Olivier VALERY, Gilles CIONI à Stefanu VENTURINI, Karina GOFFI à Jean DOMINICI, Jean-André MAURIZI à Auguste GIOVANNI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie réglementaire ;

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment son article 5.5.2.4- *Publication des délibérations et procès-verbaux des séances* ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026, et notamment son article 4- *Déroulement des séances* ;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée Générale de la CCI de Corse s'est réunie pour son ultime séance le mardi 9 décembre 2025 à Bastia ;

VU le procès-verbal de cette séance, annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'EPCI de Corse se substitue à la CCI de Corse à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Ont voté POUR : 42

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Dominique LIVRELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Julien PAOLINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Dominique ANDREANI, José BENZONI, Jean-François CASTELLI, Gilles CIONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Michel IENCO, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **ADOpte** le procès-verbal de l'ultime séance de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse qui s'est déroulée à Bastia en date du 9 décembre 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 27 mai 2026

En l'absence du Secrétaire et du Secrétaire adjoint,

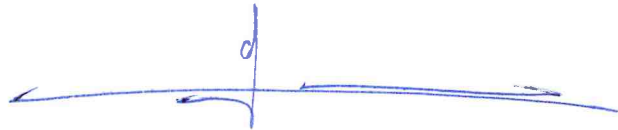
**Le Secrétaire de séance
désigné par le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,**

Jean DOMINICI



**Le Président de l'Établissement Public
du Commerce et de l'Industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

MARDI 9 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

Sur convocation de son Président Jean DOMINICI, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 9 décembre 2025 à 10 heures 30, à Bastia, dans les locaux de l'Hôtel Consulaire.

Membres Elus Titulaires ayant pris part au vote : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola, ANDREANI Dominique, BALDASSARI Nicolas, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CECCARELLI Laurent, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, GIOVANNI Auguste, IENCO Michel, MARTELLI Marina, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, ROSSI Antoine, TROJANI Paul, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu, VOLPI Nathalie.

Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir : Mmes, MM.

ABELI Eric à PAOLI Jean-François, ALBERTINI Julia à CASTELLI Jean-François, CECCOLI François-Xavier à DOMINICI Jean, CIONI Gilles à CECCARELLI Laurent, COLONNA Caroline à ALBERTINI Jean-Louis, DELOVO Sandra Cosima à MARTELLI Marina, FAGGIANELLI François à IENCO Michel, FRASSATI Jeanne à MICHELI Virginie, GALVEZ-OLLANDINI Michaël à VENTURINI Stefanu, GOFFI Karina à NEGRETTI Pierre, LANFRANCHI Marie-Eugénie à DI MENZA Dominique, LECA Antoine à VOLPI Nathalie, MANICCIA Christophe à BENZONI Joseph, MAURIZI Jean-André à ORSINI Pierre, PIACENTINI SIMONI Céline à TROJANI Paul, SANGUINETTI Patrick à GIOVANNI Auguste, SIMONI Barthélémy à VALERY Olivier.

Membre Associé ayant participé : M.

LE HAY Yves

Assistaient également :

M. Éric JALON, Préfet de Corse
M. Michel PROSIC, Préfet de la Haute-Corse
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Président de l'Office des Transports de la Corse
M. Hervé BARRA, Chargé de mission affaires économiques à la DREETS
Mme Marie-Françoise BALDACCI, Directrice DDETSPP de Haute-Corse
M. Jean-Charles MARTINELLI, Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse
M. Fabrice OLIVIERI, Directeur Régional en charge de la Direction Générale de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse
M. Charles CASABIANCA, représentant le CESEC
M. Laurent CURT, Adjoint au Directeur départemental de Haute-Corse, représentant la Banque de France
M. Pierre SAVELLI, Maire de la Ville de Bastia

Les Commissaires aux Comptes :

M. Paulu Andria NICOLAI, Kalliste Révision Comptable
Mme Véronique ALBERTINI, EXCO Albertini & Associés

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président de l'Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

Les Représentants du Personnel

M. Philippe ALBERTINI, Directeur Général de la CCI de Corse
Les Directeurs, Chefs de Département, Chefs de Service et Collaborateurs de la CCI de Corse

Le Président DOMINICI remercie l'ensemble des personnes présentes et prononce son discours :

*« Monsieur le Préfet de Corse,
Monsieur le Préfet de la Haute-Corse,
Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse, cher Gilles,
Monsieur le Maire de Bastia, cher Pierre,
Monsieur le Président de l'Office des Transports de la Corse,
Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, cher Jean-Charles,
Monsieur le Représentant du CESEC,
Monsieur le Représentant de la DREETS,
Madame la Directrice de la DDETSPP de Haute-Corse,
Monsieur le Directeur adjoint au Directeur départemental Haute-Corse de la Banque de France,
Madame la Première Vice-Présidente, chère Dominique,
Monsieur le Vice-Président, cher Pierre,
Mesdames Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les Représentants du Personnel,
Chers Collègues et chers Amis,
Mesdames et Messieurs,*

Comme le disait en substance Max Weber au sujet des civilisations... et il en est de même des institutions qui les incarnent en grande partie : « Elles se succèdent, elles naissent, elles s'effacent et laissent place à d'autres : mais elles ne meurent jamais tout à fait ».

Il en va et il en ira ainsi... de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse !!

Notre propre Histoire est le témoin objectif de cette capacité à se régénérer : la première représentation professionnelle corse naît le 2 avril 1804... à Bastia déjà... par un décret qui crée la Chambre Consultative de manufactures, fabriques, arts et métiers... quelques mois avant l'Empire, mais déjà sous l'impulsion du 1^{er} Consul et de son Ministre Chaptal. Elle est réformée par une ordonnance royale en 1843, sous la monarchie de Juillet, par Louis Philippe qui la consacre comme Chambre de Commerce de la Corse, et ce jusqu'en 1899 où le 4 août, sous la III^{ème} République, sera créée une seconde Chambre de Commerce dans l'île... cette fois à Ajaccio.

Après une longue, très longue période de stabilité des structures sous ce format... probablement l'âge d'or des CCI... un nouveau mouvement de réforme reprend en 2010 avec la séparation des CCI de Haute-Corse et de Corse-du-Sud de la Chambre Régionale PACA-Corse, pour voir intervenir avec le décret du 8 octobre pris en application de la loi du 23 juillet, la création pour l'île d'une CCI de Région à part entière... dont le siège sera fixé par décret du 21 décembre 2011 à Bastia... Elle est destinée simplement à assurer la coordination des deux CCI départementales.

L'histoire semble curieusement se répéter... mais on verra plus tard que c'est aux hommes... aux femmes et aux hommes... que l'on doit ces évolutions et ce mouvement de réforme.

Ce mouvement s'est prolongé, et même accéléré depuis... avec d'abord en 2019, le 22 août... un décret publié sur demande des élus consulaires, qui abroge l'existence des CCI départementales du 19^{ème} siècle, et crée au 1^{er} janvier 2020 la CCI de Corse de plein droit et de plein exercice dans son format actuel.

Accusé certifié exécutoire
02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président Assise Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

Puis enfin, il y a quelques mois, le 2 juin de cette année au Sénat, puis le 2 juillet à l'Assemblée nationale, sera adoptée à l'unanimité... la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse... qui entrera en fonction le 1^{er} janvier prochain.

Deux objectifs vitaux étaient en jeu : conserver la gestion publique des ports et aéroports de l'île, et soustraire la CCI du sort funeste qui menace le réseau au plan national.

Deux objectifs directs... mais également un objectif induit, tout aussi important : préserver le format des missions et le format social de l'institution... en clair les emplois de nos collaborateurs... car non seulement ils le méritent... mais c'est sur eux que reposent les résultats obtenus par notre institution.

Que de chemin parcouru... que d'épreuves surmontées... que d'obstacles contournés ou franchis ces 15 dernières années... pour ne retenir que notre histoire contemporaine... pour en arriver à une réforme aussi audacieuse que finalement réussie...

Une création inédite et un format original dont chacun ici mesure les effets et les vertus... pour la Corse, son économie, les femmes et les hommes que nous représentons... chefs d'entreprises et commerçants... et pour les Corses dans leur ensemble... qui auront dans les années à venir les bénéfices d'une institution régénérée, renouvelée et solidifiée... au moment-même où hélas... en contrepoint ... les réseaux consulaires semblent vivre leur crépuscule au plan national.

La citation de mon introduction n'en prend que plus de sens... et peut-être même une certaine gravité.

Nous sommes parvenus, avec le soutien de l'Etat, du Gouvernement, des Ministres Catherine Vautrin et François Rebsamen en particulier, de nos Préfets, du Parlement, des Rapporteurs Olivia Richard et Jean Moulliere, de nos Députés et Sénateurs corses, de la Collectivité de Corse et de son Président du Conseil Exécutif Gilles Simeoni, des partenaires sociaux et de l'ensemble des collègues élus et collaborateurs de l'établissement... à participer... chacun à son niveau de responsabilité... à faire aboutir une réforme cruciale, décisive et même vitale... pour la Corse et pour les Corses.

Que chacun ici et ailleurs en soit remercié et félicité.

La gestion publique des ports et aéroports de l'île est dorénavant sanctuarisée... le format des missions de la CCI de Corse, son périmètre social et humain sont définitivement préservés et reformatés pour l'avenir...

Le nouvel établissement est prêt à travailler à l'équilibre, à la gestion et au développement du territoire.

Tout cela à l'aune du sens profond de l'intérêt général qui nous anime depuis toujours... au service de la Corse et de son économie.

Car soyons clairs et lucides... Si cette réforme a pu prospérer et aboutir, c'est bien entendu grâce à toutes celles et ceux que je viens de remercier... mais c'est aussi et surtout grâce aux points d'appuis solides que nous avons semés tout au long de ces années... avec deux registres principaux... deux ingrédients majeurs :

. D'abord une solidité morale et une qualité d'état d'esprit à toute épreuve... notre engagement, notre rigueur et notre sens des responsabilités n'ont jamais failli...

Je viens de le dire également, le sens profond de l'intérêt général, la proximité avec chacun de nos ressortissants et de nos partenaires, et j'ose le revendiquer... la probité et l'honnêteté intellectuelle ont guidé chacun de nos actes... chacune de nos décisions depuis le début... n'en déplaie à quelques esprits chagrins ou malveillants... et Dieu sait qu'ils n'ont pas

manqué

Accusé certifié exécutoire - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président de l'Assemblée

Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

· Ensuite, et j'aime vraiment à le répéter... nous avons cheminé, progressé et avancé... principalement... grâce au travail !!! grâce au travail et aux efforts des femmes et des hommes de notre institution !!! leur expertise et leurs résultats dans tous les domaines de nos missions...

Rassurez-vous je ne vais pas me livrer à l'énumération exhaustive de tout ce que nous avons réalisé... Mais quand même... quelques mots...

Notre gestion des ports et des aéroports de l'île est reconnue au plus haut niveau... Nous avons investi, développé, modernisé les portes d'entrée de l'île sans jamais fléchir... au cœur de la crise COVID... et après... pour réamorcer les réseaux qui avaient disparu... Nous étions au premier rang... au cœur de la bataille.

En matière de formation, avec nos collègues de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, nous avons construit un plateau régional commun de premier rang ! Nous avons inauguré il y a quelques jours l'EHM, l'Ecole Hôtelière ! La fameuse, le serpent de mer dont tout le monde a parlé pendant des décennies, et que nous avons réalisée cette année !!! grâce au soutien de l'Etat et de la Collectivité de Corse et de tous nos autres partenaires...

En matière d'accompagnement des entreprises et des territoires... on ne compte plus nos programmes d'actions qui vont de l'espace de coopération européen jusqu'aux villages les plus ruraux de nos montagnes... qui vont de l'export aux transitions numériques et écologiques jusqu'aux entreprises en difficulté...

Comme on ne compte plus le nombre de fois où nous avons été classés en tête des évaluations nationales pour la qualité et la performance de nos équipes économiques ...

Et je n'oublierai pas tous nos cadres et nos collaborateurs des fonctions supports... ceux qu'on ne voit pas et dont on ne parle jamais... mais ceux sans qui rien n'est possible... Nos directions discrètes mais toujours mobilisées au soutien de leurs collègues opérationnels et avec qui il faut partager nos réussites et nos résultats.

Vous l'avez compris, au moment où cette réforme va venir marquer un tournant historique pour notre institution, je veux avoir une pensée et rendre un hommage aux hommes et aux femmes qui l'ont conçue, permise et construite... pas à pas, patiemment mais avec détermination et opiniâtreté.

Je serai le dernier Président de la CCI de Corse, et je dois à ce titre remercier une dernière fois tous mes collègues élus qui m'ont accordé leur confiance tout au long de ces années... Je dois aussi évoquer ceux qui m'ont précédé... Alors pas toutes celles et ceux depuis 1804... même s'ils le mériteraient chacune et chacun...

Mais comment ne pas citer Paul Natali, qui a placé la CCI de Haute-Corse sur sa rampe de lancement... Le regretté Jean Femenia qui lui a succédé, et Paul Trojani notre collègue et ami qui est toujours à nos côtés...

Mais surtout comment oublier le regretté Jacques Nacer, dont l'assassinat dramatique en 2012 hante encore nos mémoires... et à qui on doit notamment d'avoir rendu possible les premiers moments de rapprochement entre le Nord et le Sud... La courageuse Nathalie Carlotti qui lui a succédé au cœur d'une des pires crises que la CCI de Corse-du-Sud ait dû traverser... Puis Jean-André Miniconi, et le sémillant Paul Marcaggi qui a finalisé le rapprochement en 2019 ; Je pense aussi à mes prédécesseurs Antoine Mondoloni, et notre ami François Nicolaï, lui aussi à l'origine des discussions en 2018 avec le Ministre Bruno Le Maire pour notre réforme.

La liste est longue de tous les collègues qui nous ont accompagnés, toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour promouvoir l'économie, développer nos transports, former nos jeunes générations... donner à la société Corse un avenir construit autour des valeurs morales du travail, de l'honnêteté et du résultat...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président Asses 06/10/26

Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

Nous l'avons dit souvent... notre crédo a été et restera celui de la Corse qui se lève tôt !!! qui prend des risques, innove, entreprend et qui finalement, crée de la valeur et des emplois pour le présent et l'avenir ...

C'est donc, comme toujours... au-delà de l'Histoire... au-delà des contenus, des bilans ou des indicateurs... c'est donc d'une aventure humaine que je veux parler avec vous aujourd'hui... la CCI de Corse avec plus d'un millier de jeunes... et moins jeunes... qui travaillent au service de notre belle institution et des nobles causes qu'elle ambitionne sur le territoire... et je veux les saluer, les remercier et les féliciter... toutes et tous... chacune et chacun... Ils méritent notre respect et notre reconnaissance car sans eux rien n'aurait été possible... ni ce que nous avons fait... ni tout ce qui reste à faire...

Cette aventure ... tous les liens qui ont été créés entre nous... et avec les autres... avec nos partenaires... nos ressortissants... avec la Corse... c'est bien cela qui constituera notre bien le plus précieux... notre héritage...

Et si la CCI de Corse arrive dans quelques semaines au bout de son chemin... ce ne sera pas pour disparaître... ni s'effacer... mais bien pour renaître... se régénérer... comme le Phénix qui ressort plus fort que jamais de sa métamorphose...

Et c'est le vœu que je formule pour conclure... Notre institution, vieille de plus de deux siècles... va subir un bain de jouvence et repartir vers de nouvelles aventures... de nouveaux défis... conjuguant cette fois la force de notre expérience, la légitimité de nos résultats, avec la principale institution de l'île... la Collectivité de Corse... Une renaissance qui additionnera les mondes économiques et politiques au plus grand bénéfice de l'intérêt supérieur des générations qui nous succéderont.

C'est donc sans regret ni nostalgie que bientôt je quitterai ces fonctions... d'autant plus que mon successeur sera le plus illustre des personnages des institutions de la Corse...

C'est plutôt avec une immense satisfaction... que je veux partager avec vous... la plus précieuse et la plus gratifiante des récompenses... ce sentiment profond du devoir accompli... d'avoir fait... et bien fait... ce qu'il fallait faire pour donner, pour offrir un avenir meilleur à celles et ceux qui nous sont chers... à nos collaborateurs, à nos ressortissants... et enfin à la Corse et ses enfants.

C'est donc avec beaucoup d'espoir et de confiance que je terminerai ce dernier discours comme je l'ai commencé... avec une citation... cette fois-ci du père fondateur de l'institution consulaire et illustre compatriote... Napoléon Bonaparte... qui avait coutume de dire :

« Quand on veut on peut... (tout le monde connaît, mais il rajoutait...ce qui est peut-être moins connu mais probablement plus important :)... et quand on peut... on doit !».

C'est ce que nous avons fait tous ensemble...

Je voudrais ajouter quelques mots pour citer deux collaborateurs qui me sont proches sans qui aujourd'hui la CCI de corse n'aurait pas été ce qu'elle est ; je veux parler de Pascale GIOVANNETTI, et surtout, Philippe ALBERTINI.

Je vous remercie. »

Applaudissements

Le Directeur Général, M. Philippe ALBERTINI, prend la parole :

« Je vous remercie pour vos mots, qui traduisent, je le sais, une émotion sincère et profonde, et qui nous touchent particulièrement.

Ils me touchent bien sûr personnellement, mais également l'ensemble des équipes.

Accusé de réception / Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président Assise

Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

Et je tiens à associer à ces remerciements l'ensemble des collaborateurs de l'établissement. Personne ne peut revendiquer seul la conduite d'une institution ni l'accomplissement de missions d'une telle importance.

Si nous avons su traverser les difficultés rencontrées et atteindre les résultats présentés aujourd'hui, c'est avant tout grâce à l'engagement collectif des équipes.

Je souhaite donc partager pleinement vos remerciements avec l'ensemble des agents, qui les méritent tout autant. »

Applaudissements

Vérification du Quorum

La séance est ouverte par **le Président Jean DOMINICI**, qui constate que sur 40 membres titulaires et en exercice, 22 membres sont présents et 17 membres ont donné pouvoir, pour un total de **39 membres élus présents ou représentés**.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président DOMINICI poursuit la séance selon l'ordre du jour suivant :

PROPOSITIONS DE DELIBÉRATIONS

- 00-** Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la CCI de Corse du 27 mai 2025
- 01-** Mise en place de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse - EPCI-C
Ref : Article 4, II, alinéas 4 et 5 de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025
 - Désignation des vingt membres titulaires qui siégeront au conseil d'administration de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'aux prochaines élections des représentants des professionnels élus dans les conditions fixées au chapitre III du titre Ier du livre VII du code de commerce pour les membres des chambres de commerce et d'industrie de région
 - Désignation des vingt membres suppléants
- 02-** Approbation des protocoles d'accord de fin des concessions
- 03-** Projets de cessions foncières, mobilières et immobilières : Mise à jour des tableaux de cessions

INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- 01-** Point sur la mise en place de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse - EPCI-C
- 02-** Situation financière du réseau national des CCI - PLF 2026
- 03-** Règlement Intérieur de la CCI - Mise à jour des annexes :
Annexe 5 - Délégations de signature du Président en matière d'exécution budgétaire / Régies

QUESTIONS DIVERSES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président

Le Président passe à l'examen des propositions de délibérations.

Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATIONS

00- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la CCI de Corse du 27 mai 2025

Le Procès-Verbal de la séance d'Assemblée Générale Ordinaire de la CCI de Corse qui s'est déroulée à Ajaccio en date du 27 mai 2025 est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération n°01/09-12-2025/430		

Le Président DOMINICI invite **le Directeur Général, M. Philippe ALBERTINI**, à présenter le sujet central et historique de cette dernière séance de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

01- Mise en place de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse - EPCI-C

Le Directeur Général précise qu'il s'agit d'aborder à présent des sujets plus opérationnels et techniques pour préparer la mise en place du futur Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, puisque l'essentiel est acquis depuis l'adoption de la loi n° 2025-640 du 15 juillet 2025.

Le nouvel établissement, créé par la loi, résulte d'une volonté partagée et d'un soutien particulièrement large, comme cela a été rappelé. Il convient de souligner que cette réforme a bénéficié d'une adhésion unanime : de la part de l'ensemble des élus, des partenaires sociaux et des administrations ; mais également, tant de la part de l'État, tutelle historique, que des assemblées parlementaires. Ce soutien, relativement rare dans ce type de processus, s'explique indubitablement par la reconnaissance du caractère bénéfique de cette réforme pour le territoire, fondée sur les principes de l'intérêt général et de l'intérêt de la Corse.

La réforme entre donc en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Il convient désormais de procéder à la mise en place effective de l'établissement, ce qui suppose l'installation de sa gouvernance.

Cette gouvernance repose sur un principe de composition mixte, associant deux légitimités : celle de la Collectivité de Corse, qui a récemment adopté les Statuts de l'établissement et désigné ses représentants, et celle des représentants du monde économique. Conformément aux orientations retenues, la Collectivité de Corse dispose d'une majorité, notamment afin de permettre le bénéfice du régime de quasi-régie « *in house* », autorisant l'attribution directe, sans mise en concurrence, des contrats de concession de service public entrant dans le champ de compétence de la CdC et de l'EPCI-C.

Parallèlement, la représentation des acteurs économiques est maintenue. Les membres consulaires, bien qu'issus d'un mandat initialement prévu pour s'achever prochainement, ont vu celui-ci prolongé. Les représentants désignés pour siéger au sein du Conseil d'administration exerceront leurs fonctions pour une durée transitoire de deux ans, dans l'attente du prochain renouvellement général prévu fin 2027.

Dans ce cadre, et conformément à l'article 4 de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025, ainsi qu'aux dispositions statutaires adoptées par la Collectivité de Corse, il convient de procéder à la désignation, parmi les 40 membres élus de la CCI de Corse, de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du futur EPCI de Corse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président de l'Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

À ce stade, la composition du Conseil d'administration repose sur un équilibre de 50 membres répartis entre 30 représentants de la Collectivité de Corse et 20 représentants des professionnels issus des élus consulaires, dans le respect des dispositions en vigueur.

Le Président DOMINICI propose la liste des 20 membres titulaires et des 20 membres suppléants issus des élus consulaires, et met aux voix :

→ **La Délibération est soumise au vote de l'Assemblée Générale :**

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le projet de décret pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 ;

VU la délibération n°25/182 AC du 27 novembre 2025 sur Rapport n°2025/O2/339 de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse, approuvant les Statuts de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU la délibération n°25/189 AC du 28 novembre 2025 sur Rapport n°2025/O2/345 de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, portant désignation des membres représentants de l'Assemblée de Corse au Conseil d'administration de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

CONFORMÉMENT au II de l'article 4 de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse et à l'article 5-II du projet de décret en Conseil d'État qui sera pris pour son application, l'Assemblée Générale de la CCI de Corse doit désigner en son sein les 20 membres titulaires et les 20 membres suppléants qui siégeront au Conseil d'administration de l'EPCI-C à compter du 1^{er} janvier 2026 et dès leur désignation pour la première séance d'installation de ce conseil.

Ils siégeront jusqu'à l'expiration de leur mandat en cours depuis leur élection lors du renouvellement général consulaire de 2021, jusqu'au prochain renouvellement général qui sera organisé cette fois selon les modalités du Code de commerce et du Code général des collectivités territoriales, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires à intervenir et des Statuts de l'EPCI-C adoptés par l'Assemblée de Corse lors de sa séance du 27 novembre 2025.

Les dispositions visant à organiser la composition transitoire du Conseil d'administration et sa réunion d'installation sont précisées aux articles 5.1.1.1 et 5.5.1 - 5^{ème} alinéa des statuts de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse.

La désignation doit s'opérer par une élection au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour un éventuel troisième tour ; en cas d'égalité des suffrages lors de ce troisième et dernier tour, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Compte tenu de ces différentes modalités et des dispositions de l'article 2.1.2.4.1 du Règlement intérieur de la CCI de Corse ;

- **LE PRÉSIDENT PROPOSE à un vote public à main levée, la liste suivante des vingt membres titulaires et des vingt membres suppléants qui siégeront au Conseil d'administration de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'aux prochaines élections des représentants des professionnels élus dans les conditions fixées au chapitre III du titre 1^{er} du livre VII du Code de commerce pour les membres des chambres de commerce et d'industrie de région ;**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le président de l'Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

CAT PRO	TITULAIRES (par ordre alphabétique)
	NOMS
S	ALBERTINI Jean-Louis
S	ANDREANI Dominique
C	BENZONI Joseph
S	CASTELLI Jean-François
I	CIONI Gilles
S	DOMINICI Jean
I	DI MENZA Dominique
S	FRASSATI Jeanne
S	GIOVANNI Auguste
S	GOFFI Karina
S	IENCO Michel
C	MAURIZI Jean André
S	NEGRETTI Pierre
C	ORSINI Pierre
C	PAOLI Jean-François
S	ROSSI Antoine
C	TROJANI Paul
S	VALERY Olivier
C	VENTURINI Stefanu
C	VOLPI Nathalie

CAT PRO	SUPPLEANTS (par ordre alphabétique)
	NOMS
C	ABELI Eric
S	ALBERTINI Julia
C	ALBERTINI Paola
I	DELOVO Cosima Sandra
I	BALDASSARI Nicolas
C	BALESI Pierre-François
I	CECCARELLI Laurent
S	CECCOLI François-Xavier
S	COLONNA Caroline
S	FAGGIANELLI François
S	GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony
C	LANFRANCHI Marie-Eugénie
I	LECA Antoine
S	MANICCIA Christophe
S	MARTELLI Marina
S	MICHELI Virgine
I	PIACENTINI Céline
C	SANGUINETTI Patrick
C	SIMONI Barthélémy
C	VESPERINI Nunzia

- **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PROCÈDE** par vote public à main levée, à la désignation en son sein des vingt membres titulaires et des vingt membres suppléants :

Inscrits	:	40
Présents	:	22
Pouvoirs	:	17
Votants présents ou représentés	:	39
Suffrages exprimés	:	39
Abstention(s)	:	0
Pour	:	39
Contre	:	0

Les vingt membres titulaires et vingt membres suppléants désignés siégeront au Conseil d'administration de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'aux prochaines élections des représentants des professionnels élus dans les conditions fixées au chapitre III du titre I^{er} du livre VII du Code de commerce pour les membres des chambres de commerce et d'industrie de région.

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération n°02/09-12-2025/431		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président de l'Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

02- CONCESSIONS AEROPORTUAIRES ET PORTUAIRE

Approbation des protocoles de fin des contrats de délégation de service public d'exploitation des aéroports d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, Bastia-Poretta, Calvi-Sainte Catherine, Figari Sud Corse et du port de commerce de Bastia

Le Directeur Général poursuit la présentation avec ce deuxième point inscrit à l'ordre du jour, qui s'inscrit dans le processus de mise en place du nouvel établissement public et constitue l'un des derniers actes, et sans doute, dans la période, l'un des plus importants, de l'institution en matière de gestion d'infrastructures de transport. Il s'agit en effet d'approuver les protocoles de clôture des contrats de concession.

Cinq concessions sont concernées, arrivées consécutivement à échéance en 2020, 2024 et 2025, et dont le terme définitif interviendra dans les prochaines semaines. Il s'agit des quatre aéroports de l'île ainsi que du port de commerce de Bastia.

Ces concessions avaient été attribuées en 2005, pour une durée de quinze ans, aux deux Chambres de Commerce et d'Industrie de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, alors désignées pour opérer ces mandats.

En principe, l'élaboration de protocoles de clôture n'est pas nécessaire, les contrats de concession prévoyant, dès l'origine, les modalités de leur extinction. À cet égard, un chapitre spécifique de ces contrats, le chapitre 8 des cahiers des charges, encadre les procédures applicables en fin de concession.

Toutefois, le contexte institutionnel a profondément évolué depuis 2005. Les conditions dans lesquelles ces contrats avaient été conclus ne correspondent plus à la situation actuelle, notamment du fait de l'adoption de la loi du 15 juillet 2025 et de la création du nouvel établissement public.

Celui-ci, désormais placé sous la tutelle de la Collectivité de Corse, a précisément vocation à assurer la gestion des ports et des aéroports. Il convient dès lors d'organiser la clôture des concessions en tenant compte de cette évolution majeure du cadre institutionnel et de la poursuite de la gestion par un nouveau concessionnaire, certes, mais profondément issu de l'ancien, puisqu'il est prévu par la loi la reprise intégrale des droits et obligations.

Dans ce cadre, des projets de protocoles ont été élaborés en étroite concertation entre les services de la Collectivité de Corse, ses conseils, les services de la CCI, ainsi que le Président du Conseil exécutif et le Président de la CCI.

Il convient de souligner un point important : si cette nouvelle construction institutionnelle peut apparaître cohérente et fluide dans ses principes, elle ne dispense en aucun cas du respect strict des règles applicables aux concessions, ni de l'exigence qui doit présider aux relations entre le concédant et le concessionnaire. Le recours au régime de quasi-régie ne saurait en effet conduire à une dilution des responsabilités ou à un relâchement des exigences. Au contraire, il implique un niveau accru de rigueur, d'objectivité et de transparence dans la conduite des échanges et dans la formalisation des engagements respectifs.

Une négociation approfondie a ainsi été engagée avec le concédant sur plusieurs points essentiels :

- ♦ En premier lieu, le calendrier de restitution a été précisé. Celui-ci s'échelonne entre le 31 janvier, le 31 mars et la fin du mois de juin, afin de permettre l'établissement d'un état exhaustif des engagements en cours, des contrats, des dettes et créances, ainsi que de la situation financière et patrimoniale. L'ensemble de ces éléments doit être identifié avec précision afin d'assurer une transition maîtrisée entre les contrats.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le chef de l'Assemblée

10/12/2025 10h00 Réception par le chef de l'Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

- ♦ Des discussions financières importantes ont également été conduites. Les contrats de concession prévoient, en principe, qu'à leur terme, que le concessionnaire procède au règlement des dettes, au recouvrement des créances, et que le solde résiduel soit reversé au concédant.
Toutefois, compte tenu de l'évolution du cadre institutionnel et dans une logique d'intérêt général, une solution adaptée a été recherchée conjointement avec le concédant. Il a ainsi été convenu que les fonds résiduels, constatés lors de l'arrêté des comptes, pourront être maintenus et réaffectés aux nouvelles concessions, afin de soutenir les politiques d'aménagement et les investissements à venir.
Cette orientation, qui s'inscrit pleinement dans une logique de service public et non de rentabilité, constitue une décision structurante, à la fois sur le plan financier et sur le plan politique, qu'il convient de souligner.
- ♦ Par ailleurs, le sort de certaines situations spécifiques a été précisé, notamment s'agissant des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte-Catherine et des avances en provenance de la Collectivité de Corse qui avait elle-même prélevé ces fonds sur le Fonds de roulement du Port de Commerce de Bastia avec promesse de remboursement. Il s'agissait en particulier d'avances consenties en 2005, initialement destinées à être remboursées en fin de concession. Il a été convenu que ces montants seraient repris sous forme d'engagements du concessionnaire, avec un remboursement échelonné en fonction des capacités financières propres à chaque aéroport, appréciées notamment au regard de leur fonds de roulement, dont la situation sera arrêtée en juin 2026.
- ♦ La reprise des personnels, prévue par la loi, fait également l'objet de dispositions détaillées dans les protocoles.
- ♦ De même, les questions relatives aux autorisations d'occupation du domaine public (AOT) ont été traitées et sécurisées dans ce cadre.

Ainsi, l'ensemble des points structurants liés à la fin des concessions a été examiné et intégré dans les protocoles, qui apparaissent désormais complets et équilibrés.

Il est en conséquence proposé au Conseil d'administration d'approuver ces cinq protocoles de clôture et de donner mandat au Président pour procéder à leur signature et à leur mise en œuvre, conjointement avec le Président du Conseil exécutif, dans les prochains jours.

→ **La Délibération est soumise au vote de l'Assemblée Générale :**

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le Code des transports et notamment son article L.6321-2 disposant que lorsqu'un aérodrome relève de la compétence d'une collectivité territoriale, l'exploitation est réalisée conformément au livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.1410-1 à L.1414-4, R.1410-1 à R.1412-4 et L.4421-1 à L.4426-1, en particulier son article L.1411-6 et son article L.4424-23 disposant que la Collectivité de Corse est compétente pour créer, aménager, entretenir, gérer les aéroports de Corse et, le cas échéant, pour en étendre le périmètre ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n°19/275 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2019 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Corse auprès de la Collectivité de Corse ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Président de l'Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

VU la délibération n°22/015 AC de l'Assemblée de Corse du 28 janvier 2022 prenant acte du rapport d'information relatif à l'étude du transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse vers la Collectivité de Corse ;

VU la délibération n°11/09-07-2024 du Bureau de la CCI de Corse du 9 juillet 2024, portant avis sur la définition et la structuration du mode de gestion des aéroports de Corse et du port de commerce de Bastia dans la perspective de l'échéance des contrats de concession aéroportuaires et portuaire au 31 décembre 2024 : création des Syndicats Mixtes Ouverts (SMO) ;

VU la délibération n°02/24-09-2024 du Bureau de la CCI de Corse du 24 septembre 2024, portant avis sur la définition et la structuration du mode de gestion des aéroports de Corse et du port de commerce de Bastia dans la perspective de l'échéance des contrats de concession aéroportuaires et portuaire au 31 décembre 2024 : création des Syndicats Mixtes Ouverts (SMO) et mise en œuvre ;

VU la délibération n°24/118 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2024 prenant acte du rapport d'information : une étape vers le transfert de la tutelle de la chambre de commerce et d'industrie de Corse vers la Collectivité de Corse, création d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) aéroportuaire et d'un Syndicat Mixte Ouvert portuaire ;

VU la délibération n°01/03-10-2024/409 de l'Assemblée Générale du 3 octobre 2024, portant avis sur la définition et la structuration du mode de gestion des aéroports de Corse et du port de commerce de Bastia dans la perspective de l'échéance des contrats de concession aéroportuaires et portuaire au 31 décembre 2024 : création des Syndicats Mixtes Ouverts (SMO) et mise en œuvre ;

VU la délibération n°24/128 AC de l'Assemblée de Corse du 24 octobre 2024 approuvant la création du syndicat mixte ouvert pour la gestion des aéroports de corse et du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion des ports de Corse ;

VU la délibération n°25/042 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 portant avis sur l'avant-projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU la délibération n°02/08-04-2025 du Bureau de la CCI de Corse du 8 avril 2025, portant avis sur le projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique (CSE) Central de la CCI de Corse du 15 avril 2025, portant avis sur le projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU la délibération n°25/087 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2025 portant avis sur le projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse : avancée des travaux et propositions d'amendements ;

VU la délibération n°02/27-05-2025/419 de l'Assemblée Générale de la CCI de Corse du 27 mai 2025, portant avis sur le projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le projet de décret pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le projet d'arrêté relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique (CSE) Central de la CCI de Corse du 1^{er} octobre 2025, portant avis sur les projets de décret et d'arrêté pris pour

Accusé certifié exécutoire

Rédaction Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU la délibération n°25/138 AC de l'Assemblée de Corse du 3 octobre 2025 portant avis sur le projet de décret pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse et sur le projet d'arrêté relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU la délibération n°02/07-10-2025 du Bureau de la CCI de Corse du 7 octobre 2025, portant avis sur les projets de décret et d'arrêté pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

CONSIDÉRANT que les aéroports d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, Bastia-Poretta, Calvi Sainte-Catherine, Figari Sud Corse et le port de commerce de Bastia sont actuellement exploités par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse pour le compte de la Collectivité de Corse ;

CONSIDÉRANT que ces contrats de délégation de service public d'exploitation arrivent à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir et d'organiser les conditions de la fin de ces contrats permettant d'assurer la continuité du service public entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse au 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT les projets de protocoles de fin des contrats de délégation de service public des aéroports d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, Bastia-Poretta, Calvi Sainte-Catherine, Figari Sud Corse et du port de commerce de Bastia ci-joints ;

L'Assemblée Générale :

- **APPROUVE** les protocoles de fin des contrats de délégation de service public :
 - Des aéroports d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, Bastia-Poretta, Calvi Sainte-Catherine, Figari Sud Corse ;
 - Du port de commerce de Bastia ;
- **AUTORISE** le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse à signer les protocoles de fin des contrats de délégation de service public ci-joints, tous les actes et pièces y afférents, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ces protocoles.

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération n°03/09-12-2025/432		

03- Projets de cessions foncières, mobilières et immobilières : Mise à jour des tableaux de cessions

Le Directeur Général poursuit avec l'examen d'une dernière délibération, qui, sans revêtir un caractère majeur en elle-même, demeure nécessaire à plusieurs titres.

Elle s'inscrit tout d'abord dans une exigence juridique, en ce qu'elle vise à actualiser le programme de cession des actifs dits non stratégiques.

Il est rappelé qu'au regard de l'évolution de la situation financière des réseaux consulaires, et plus particulièrement de celle de l'établissement, il avait été décidé, dès 2024, de procéder à la cession d'un certain nombre d'actifs non stratégiques, notamment fonciers et immobiliers. Ces

Accusé certifié exécutoire
02/12/2025 10:06:21

Accusé certifié exécutoire

Rédigé par le Secrétaire Général

Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

biens, issus pour l'essentiel des patrimoines des anciennes CCI de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, puis repris en 2020 par la CCI de Corse, avaient vocation à être valorisés et cédés afin de dégager des ressources financières liquides.

Cette stratégie visait à renforcer les capacités de financement de l'institution dans un contexte de contraction des ressources publiques, tout en permettant d'accompagner les transitions engagées dans des conditions maîtrisées.

Un programme de cession a ainsi été défini, reposant sur trois registres de modalités :

- Des ventes aux enchères notariales, pour les opérations les plus importantes ;
- Des cessions après Appel à Manifestation d'Intérêt, pour les biens de moindre valeur, inférieure à 60 000€ ;
- Des cessions de gré à gré, lorsque l'acquéreur est une personne publique.

La présente délibération proposée vise à actualiser ce programme, en intégrant les cessions déjà réalisées, notamment au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, ainsi que celles en cours, en particulier au profit de la SAFER, pour des terrains agricoles situés sur la commune de Biguglia, et des services de l'État, pour un autre bien situé sur cette même commune.

Cette mise à jour permet de poursuivre la mise en œuvre du programme de cession dans des conditions continues et sécurisées, sans rupture ni retard.

→ **La Délibération est soumise au vote de l'Assemblée Générale :**

VU la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services, codifié à l'article L.712-12 du Code de commerce, qui modifie et clarifie les relations entre les établissements du réseau des CCI et la tutelle administrative et financière que l'Etat exerce sur eux ;

VU le décret n°2010-1463 du 01 décembre 2010 mettant en œuvre la réforme du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie ;

VU le décret n°2019-885 du 22 août 2019 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Locale de Bastia et de la Haute-Corse et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud, conformément au schéma directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse adopté le 25 avril 2019 ;

VU l'arrêté n°R20-2020-01-29.002 en date du 29 janvier 2020 de Madame La Préfète de Corse fixant les modalités de transfert des biens immobiliers et mobiliers, des contrats, des conventions, des créances, ainsi que les droits et obligations des deux Chambres Territoriales de Bastia et d'Ajaccio, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

VU les dispositions du Règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et notamment l'article 4.4.3.2 relatif aux cessions immobilières ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale CCIC N°15/27-02-2020/218 en date du 27 février 2020 habilitant le Président de la CCI de Corse pour la durée de sa mandature à procéder à tout acte de cession et de mutation de biens appartenant à l'établissement consulaire régional au nom et pour le compte de celui-ci ;

VU la délibération du Bureau CCIC N°07/26-06-2020 du 26 juin 2020, portant sur l'instruction de cessions de parcelles, biens fonciers et immobiliers appartenant au patrimoine propre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale CCIC N°10/02-02-2022/301 du 02 février 2022, habilitant le Président à procéder à tout acte de cession et de mutation de biens au nom et pour le compte de l'établissement

Accusé certifié exécutoire
02A-33902-9997-2020052702_270320_10 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Président de l'Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

VU la délibération de Bureau CCIC N°17/09-07-2024 du 09 juillet 2024, portant validation des projets de cession foncières, mobilières et immobilières : méthodologies et liste des bien ;

VU la délibération de l'Assemblée Générale CCIC N°05/03-10-2024/413 du 03 octobre 2024, portant sur les projets de cession foncières, mobilières et immobilières : méthodologie et liste des biens ;

VU les délibérations de Bureau CCIC N°09/19-11-2024 du 19 novembre 2024, N°03/13-05-2025, N°04/13-05-2025, N°05/13-05-2025, N°06/13-05-2025, N°07/13-05-2025 du 13 mai 2025 ; N°21/07-10-2025, N°22/07-10-2025, N°23/07-10-2025 du 7 octobre 2025 ; N°23/25-11-2025 du 25 novembre 2025, portant sur la mise à jour des tableaux de cessions foncières, mobilières et immobilières, et en particulier la prise en compte de la demande exprimée par la SAFER pour l'acquisition des parcelles C 338, C 339, C 408 et C 409 situées sur la commune de Biguglia et classées en Espace Stratégique Agricole (ESA) au PADDUC ;

VU les délibérations de l'Assemblée Générale CCIC N°04/27-11-2024/417 du 27 novembre 2024 ; N°12/27-05-2025/429 du 27 mai 2025, portant la mise à jour des tableaux de cessions foncières, mobilières et immobilières ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les tableaux de cessions pour tenir compte des évolutions intervenues depuis l'adoption de la précédente délibération d'Assemblée Générale, comme suit ;

I- Ventes aux enchères notariales :

COMMUNE	LOT	N°CADASTRE	PARCELLES	SUPERFICIE
BORGO et BIGUGLIA	Lot n°1	Section A 1995	Terrain+ bâti	3 766 m ²
		Section A 1998	Parking	249 m ²
		Section A 2002	Parking	850 m ²
		Section A 2003	Parking	35 m ²

II- Cessions après Appel à Manifestation d'Intérêt :

COMMUNE	LOTS	N°CADASTRE	PARCELLES	SITUATION	SUPERFICIE
AJACCIO	Lot n°5	Section A 563	Terrain		1 910 m²
AJACCIO	Lot n°6	Section A 564	Terrain		352 m²
AJACCIO	Lot n°7	Section A 565	Terrain		340 m²
AJACCIO	Lot n°8	Section A 1295	Terrain	Cédé	305 m²
AJACCIO	Lot n°9	Section A 1272	Terrain	Cédé	365 m²
AJACCIO	Lot n°10	Section A 1302	Terrain	Cédé	84 m²
AJACCIO	Lot n°11	Section A 1328	Terrain	Cédé	25 541 m²
AJACCIO	Lot n°12	Section A 1331	Terrain	Cédé	1 181 m²
AJACCIO	Lot n°13	Section A 1590 (Issue de la parcelle mère A982)	Terrain	AMI infructueux A relancer	1 167 m²
AJACCIO	Lot n°14	Section A 1591 (Issue de la parcelle mère A982)	Terrain	AMI infructueux A relancer	765 m²
AJACCIO	Lot n°15	Section A 1592 (Issue de la parcelle mère A982)	Terrain	AMI infructueux A relancer	238 m²

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

AJACCIO	Lot n°16	Section A 1593 (Issue de la parcelle mère A982)	Terrain	AMI infructueux A relancer	378 m²
AJACCIO	Lot n°17	Section A 1594 (Issue de la parcelle mère A982)	Terrain	AMI infructueux A relancer	124 m²
AJACCIO	Lot n°18	Section A 517	Terrain	Cédé	1 943 m²

III- Cessions de gré à gré en raison de l'intérêt public du projet :

COMMUNE	LOTS	CADASTRE	PARCELLES	SITUATION	SUPERFICIE
AJACCIO	Lot n°1	Section A 184	Terrain	Cédé	614 m²
AJACCIO	Lot n°2	Section A 1589 (Issue de la parcelle mère A982)	Terrain	Cédé	2 248 m²
AJACCIO/ CAVONE	Lot n°3	Section A 799 (Divisée en 3 lots n°1441/1442/ 1443) +A92	Terrain	Cédé	11 721 m ² + 580 m ² 12 301 m²
AJACCIO/ CAVONE	Lot n°4	Section A 156	Terrain	Cédé	23 000 m²
AJACCIO/ CAVONE	Lot n°5	Section A 796	Terrain		112 m²
AJACCIO/ CAVONE	Lot n°6	Section A 797	Terrain		89 m²
AJACCIO/ CAVONE	Lot n°7	Section A 798	Terrain		2 270 m²
AJACCIO/ CAVONE	Lot n°8	Section A 91	Terrain	Cédé	19 140 m²
AJACCIO/ ZI VAZZIO	Lot n°9	Section A 560	Terrain	Cédé	59 555 m²
AJACCIO/ ZI VAZZIO	Lot n°10	Section A 562	Terrain	Cédé	21 955 m²
BIGUGLIA		Section C 1233	Terrain		117 m²
BIGUGLIA		Section C 1797	Terrain	Cession en cours	4 238 m²
BIGUGLIA		Section C 338	Terrain	Cession en cours	2 975 m²
BIGUGLIA		Section C 339	Terrain	Cession en cours	24 600 m²
BIGUGLIA		Section C 408	Terrain	Cession en cours	21 530 m²
BIGUGLIA		Section C 409	Terrain	Cession en cours	11 250 m²
TRAGONE		Section C 1243	Terrain		1 198 m²
TRAGONE		Section C 1245	Terrain		744 m²
TRAGONE		Section C 1523	Terrain		1 458 m²

L'Assemblée Générale :

- **APPROUVE LA MISE À JOUR** des listes et tableaux des biens et parcelles à vendre avec chacune des méthodes pré-désignées, le Président étant en charge des éventuels reclassements des biens et parcelles entre chaque méthode en fonction des évolutions observées pour chaque dossier ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-03_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Rédigé par le service central de l'Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

Rédigé par le service central de l'Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

- **MANDATE LE PRÉSIDENT** pour procéder à toutes divisions parcellaires, expertises, évaluations et autres études immobilières ou foncières de nature à permettre et favoriser ce programme de cessions ;
- **MANDATE LE PRÉSIDENT** pour procéder à la signature de tous actes et d'engager toutes procédures permettant de mettre en œuvre et de finaliser le programme de cessions avant la fin de l'exercice 2025.

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération n°04/09-12-2025/433		

INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

01- Point sur la mise en place de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse - EPCI-C

Point compris dans la présentation des délibérations.

02- Situation financière du réseau national des CCI - PLF 2026

Point compris dans la présentation des délibérations.

03- Règlement Intérieur de la CCI - Mise à jour des annexes : Annexe 5 - Délégations de signature du Président en matière d'exécution budgétaire / Régies

P.J. : Annexe 5 du Règlement intérieur de la CCI de Corse /

- *Tableau des délégations de signature du Président en matière d'exécution budgétaire*
- *Tableau des régies de dépenses et de recettes*

Le dossier de séance fait figurer les mises à jour des éléments suivants figurant à l'annexe n°5 du Règlement Intérieur de la CCI de Corse :

- Le tableau des délégations du Président de la CCI en tant qu'autorité chargée de l'exécution des budgets et représentant du pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice, dans sa version intégrant les dernières mises à jour au 28 novembre 2025 ;
- Le tableau des régies de dépenses et de recettes, mis à jour au 28 novembre 2025.

Cette information est portée à la connaissance de l'Assemblée Générale et du Préfet de Corse, conformément à l'article 2.2.8 du Règlement intérieur de la CCI.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est soulevée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Président de l'Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

Le Président DOMINICI invite M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, à prendre la parole :

*« Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, Caru Ghjuvanni,
Monsieur le Préfet de Corse,
Monsieur le Préfet de la Haute-Corse,
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
Monsieur le Maire de Bastia,
Monsieur le Président de l'Office des Transports de la Corse,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'État,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les élus consulaires,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales,
Monsieur le Directeur Général, cher Philippe,
Chers vous toutes et vous tous,*

C'est forcément avec beaucoup d'émotion que je prends la parole. Et je le ferai avec beaucoup de sobriété, parce que me semble-t-il, le seul qui a aujourd'hui une légitimité pleine et entière pour parler devant cette Assemblée Générale et devant celles et ceux qui sont ici, c'est le Président Dominici.

Mes quelques mots auront simplement pour objet d'exprimer, alors même que nous sommes habitués à la prise de parole publique en Assemblée Générale, en session ou ailleurs, les raisons pour lesquelles je suis aujourd'hui particulièrement ému, et je pense que ce sentiment est partagé par chacune et chacun d'entre nous.

Quelques mots, tout d'abord, sur notre histoire, proche comme plus lointaine ; puis sur le combat mené ; ensuite sur ses résultats ; et enfin, très brièvement, sur l'avenir et les perspectives qui nous attendent collectivement.

L'histoire, c'est d'abord celle des institutions, avant même d'évoquer les femmes et les hommes qui les servent et les font vivre.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président : cette institution est née ici, à Bastia, en 1804. Elle constitue, sans nul doute, l'une des plus anciennes institutions insulaires à ce niveau de représentation territoriale.

À travers elle, ce sont bien sûr des générations de femmes et d'hommes qui se sont engagées, qui l'ont incarnée et fait vivre. Elle est également indissociable de la Ville qui l'a accueillie, Bastia, dont vous portez avec constance, Monsieur le Maire, les dimensions culturelle, économique et sociale.

Cette histoire nous renvoie naturellement aux réflexions et aux choix que nous avons construits ensemble. Car lorsqu'on s'engage dans une réforme d'ampleur, il est essentiel, avant même de répondre aux attentes des acteurs, de respecter les institutions : ce qu'elles représentent, ce qu'elles ont construit, et ce qu'elles portent dans le temps long.

Je crois que nous avons toujours intégré cette exigence, ce qui nous permet aujourd'hui d'aborder les évolutions à venir dans des conditions à la fois apaisées, cohérentes et efficaces.

Une histoire d'institution. Mais aussi une histoire de femmes et d'hommes donc.

Vous avez évoqué, et vous étiez sans doute le mieux placé pour le faire, celles et ceux qui vous ont précédé dans ces fonctions, en Haute-Corse, en Corse-du-Sud, et désormais à l'échelle de la Corse tout entière. Je souhaite à mon tour saluer l'ensemble de vos prédécesseurs, avec une pensée particulière pour Paul Trojani, présent parmi nous

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Président de l'Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

aujourd'hui, tandis que les autres demeurent, bien sûr, pleinement inscrits dans notre mémoire collective.

Ce que je voudrais dire, en quelques mots très simples, Monsieur le Président, cher Jean, c'est que c'est à la fois un privilège et un honneur de travailler à vos côtés. Je crois que celles et ceux qui vous entourent au plus près, vos collaboratrices et collaborateurs, qui sont aussi souvent vos amis, ainsi que l'ensemble des salariés de la Chambre de Commerce et d'Industrie, où qu'ils soient en Corse, connaissent pleinement l'homme que vous êtes. Votre famille, présente aujourd'hui et que je salue avec affection, en est bien sûr le premier témoin. Tous savent votre engagement, vos valeurs et la manière dont vous incarnez vos responsabilités. L'homme que vous êtes éclaire pleinement le Président que vous avez été, et que vous continuerez d'être.

Je souhaite souligner ici la vision qui a été la vôtre, une vision ancrée à la fois dans le passé, attentive au présent et résolument tournée vers l'avenir. Ce caractère visionnaire, vous l'avez porté, défendu et incarné avec constance, parfois contre vents et marées.

Cette réforme vous doit beaucoup, comme elle doit également beaucoup à Philippe Albertini. Monsieur le Directeur Général, cher Philippe, je tiens à vous remercier pour ce travail considérable. À travers vous, je souhaite également saluer l'ensemble des femmes et des hommes, sur tout le territoire, qui font vivre et continueront de faire vivre l'institution, au quotidien.

Ce combat, vous l'avez mené depuis de nombreuses années. Nous l'avons poursuivi ensemble, au moins depuis 2018, avec les premiers échanges engagés à l'époque avec le Ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire.

Nous étions ensemble alors, nous le sommes restés, et nous continuerons de l'être jusqu'à l'aboutissement du projet que nous nous sommes fixé.

Ce résultat doit également intégrer pleinement, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Corse qui a vocation, elle aussi, à être rattachée à la Collectivité de Corse, dans le cadre d'une seconde phase de réforme que nous devons conduire ensemble. Je forme le vœu qu'elle puisse aboutir dans les meilleurs délais, dans des conditions pleinement sécurisées sur les plans politique, juridique et budgétaire. C'est un enjeu majeur, qui s'inscrit au cœur de mes préoccupations.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de ces années de travail, que nous avons toutes et tous en mémoire. Je souhaite en revanche insister sur le résultat que nous avons obtenu collectivement.

Dans une Corse qui, souvent, s'interroge, doute, se divise parfois, et peut être traversée par des tensions internes qui nous conduisent à sous-estimer nos réussites ou risquer le découragement, il me paraît essentiel de rappeler ce qui a été accompli.

Sur le plan politique d'abord, le résultat est remarquable : parvenir à concevoir, porter et faire adopter un texte législatif à l'unanimité, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale ; obtenir l'engagement des représentants de l'État en Corse ; recueillir l'adhésion pleine et entière des organisations syndicales et des salariés ; obtenir également le vote unanime de l'Assemblée Générale de la CCI comme celui de l'Assemblée de Corse ; parvenir à une telle convergence dans un paysage institutionnel et politique souvent fragmenté constitue, en soi, un succès significatif.

Mais au-delà de cet accord et de ce résultat arithmétique, c'est le sens même de la réforme qui mérite d'être souligné : une réforme utile, cohérente, au service de nos institutions désormais réunies dans une même dynamique, et plus largement au service de la Corse, de son économie, de la préservation de l'emploi et d'une vision stratégique de son développement, tant économique que culturel.

Accusé de réception Ministère de l'Économie

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Président de l'Assemblée

Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

À cet égard, je crois que nous ne pouvions espérer meilleur aboutissement au regard de l'engagement qui a été le nôtre.

Il fallait, d'abord, permettre à la CCI de survivre puis de se développer, dans un contexte national où les chambres consulaires, et en particulier les plus petites, sont fragilisées, voire menacées dans leur existence même. Il fallait ensuite permettre à la Corse de conserver la gestion publique de ses ports et de ses aéroports, un enjeu stratégique majeur pour un territoire insulaire, d'autant plus au regard de la structure de notre économie et des objectifs de développement que nous nous sommes fixés.

Ce pari, qui pouvait apparaître, à certains égards, audacieux voire difficilement atteignable, nous avons su le relever collectivement. Je tiens à vous remercier pour votre engagement déterminant dans cette réussite.

L'histoire donc, le combat, et désormais... ses résultats.

Quelques mots, enfin, sur l'avenir, proche comme plus lointain.

Vous l'avez dit : la CCI est un phénix. Ce que nous vivons aujourd'hui n'est pas une fin, mais bien une transformation, qui nous projette vers l'avenir, et qui nous place, qui vous place, au premier rang des responsabilités, des décisions et de leur mise en œuvre.

Au premier rang, également, d'une institution dont la Corse a besoin, aujourd'hui peut-être plus que jamais.

Ce que je souhaite vous dire, de manière solennelle, c'est que cette réforme constitue, à mes yeux, l'un des acquis essentiels des mandatures au cours desquelles j'ai exercé les fonctions de Président du Conseil exécutif de Corse. Depuis 2015, avec l'ensemble des femmes et des hommes qui m'ont accompagné et que je tiens à saluer, j'ai constamment veillé, comme vous l'avez fait au sein de l'institution consulaire, à placer l'intérêt général et l'intérêt de la Corse au cœur des décisions. À l'heure où le calendrier nous invite à dresser un bilan, je veux dire devant vous, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Messieurs les Préfets, Mesdames et Messieurs les élus consulaires, ainsi que devant les personnels et leurs représentants, que cet accomplissement figure parmi les actions dont je suis le plus fier. Nous savons ce qui aurait pu advenir en cas d'échec. Nous mesurons également ce que cette réforme permet et permettra, collectivement, à condition, et je n'en doute pas, que nous soyons à la hauteur des enjeux qui se présentent à nous.

Fier, donc, mais également déterminé. Et je prends ici un engagement clair : je sais que des attentes fortes existent, notamment pour les premières semaines et les premiers mois, quant à la mise en œuvre concrète de cette réforme. Je serai présent, engagé et pleinement mobilisé à vos côtés, Monsieur le Président, à vos côtés, Monsieur le futur Directeur Général de l'établissement public, ainsi qu'aux côtés de vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs les élus consulaires, et Mesdames et Messieurs les salariés. L'objectif est de poursuivre, avec constance et exigence, le chemin que nous avons tracé ensemble. D'autant que d'autres échéances importantes nous attendent.

Monsieur le Préfet de Corse, Monsieur le Préfet de la Haute-Corse, sans les énumérer toutes, permettez-moi d'en évoquer brièvement quelques-unes :

S'agissant des flux aériens, nous sommes engagés dans un dialogue sur ce dossier stratégique, en cohérence avec notre vision globale du développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires, ainsi que du développement touristique et économique de la Corse.

Par ailleurs, un autre sujet, plus technique en apparence mais tout aussi essentiel, concerne les ETS et plus largement la fiscalité écologique. Celle-ci fait aujourd'hui peser sur notre économie et donc sur l'emploi, une contrainte particulièrement forte qui, dans sa forme

Accusé de réception Ministère de l'Énergie

02A-399021987-20250327-02_2705-26_1000

Accusé certifié exécutoire

Réception par le chef de l'Assemblée

Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

actuelle, présente un caractère structurellement inadapté à la réalité insulaire. D'une part, un territoire insulaire ne peut être appréhendé de la même manière qu'un territoire continental, notamment en matière fiscale. D'autre part, si le principe d'une fiscalité écologique est légitime, encore faut-il qu'elle soit adaptée aux spécificités économiques et sociales du territoire auquel elle s'applique. Enfin, il apparaît indispensable que le produit de cette fiscalité puisse être réinvesti en Corse, afin d'accompagner les entreprises dans leur trajectoire de transition et dans le respect des exigences environnementales.

Ce débat est d'ores et déjà engagé, et nous serons pleinement mobilisés, dans les prochaines semaines et dès le début de l'année, pour veiller à ce que cette transition s'opère non seulement sans difficulté, mais dans les meilleures conditions possibles.

Je souhaite également adresser un mot à l'ensemble des salariés. Vous savez combien la dimension sociale a toujours été au cœur de l'action du Président Dominici et de la Direction Générale. Elle continuera de l'être, avec la même exigence, dans les mois et les années à venir.

Au fond, ce que nous vivons aujourd'hui, ce mariage, s'apparente à la rencontre de deux héritages : celui d'une institution consulaire d'inspiration napoléonienne, et celui d'une collectivité ancrée, du moins dans son esprit, dans l'héritage paoliste. Ce rapprochement, riche de sens, intervient dans un calendrier lui-même chargé de symboles. Hier encore, nous étions le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, A Festa di a Nazione. Monsieur le Président, vous citiez Napoléon Bonaparte : « Quand on veut on peut, et quand on peut, on doit. » ; je me permettrai, pour conclure, de citer Pasquale Paoli : « Avant de dire qu'il y a de la grandeur chez un peuple, il faut attendre qu'il ait subi l'épreuve de l'adversité. Pour les nations comme pour les individus, le véritable héroïsme consiste dans le sacrifice de soi. ». Monsieur le Président, vous qui avez tant donné à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Corse, permettez-moi de vous dire que vous incarnez, à la fois, le Président cette institution et d'une certaine manière... son héros.

A ringrazià vi.»

Applaudissements

La parole est donnée à Monsieur Jean-Charles MARTINELLI, Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse :

*« Monsieur le Président, Caru Jean,
Monsieur le Président de l'Exécutif, Caru Gilles,
Messieurs les Préfets,
Mesdames et Messieurs à vos titres et fonctions respectifs,*

Monsieur le Président, cher Jean, vous avez été un partenaire fidèle de la CMA et je voudrais aujourd'hui, dans ce moment solennel, vous dire toute ma gratitude. Pas seulement la mienne, mais celle de l'ensemble du monde artisanal.

Je connaissais l'homme, mais je l'ai découvert sous d'autres facettes, car nous avons parcouru un chemin important ensemble, et je peux vous dire que j'en suis très fier. Très fier d'avoir été à vos côtés.

Je tiens également à remercier l'ensemble des élus de la CCI pour leur engagement à mes côtés et leur soutien constant au monde artisanal.

Je tiens également à remercier Monsieur le Directeur Général, qui m'a été précieux à de nombreuses reprises. Ainsi que mon propre directeur, qui aujourd'hui m'accompagne, m'est très précieux, et dont je me félicite.

Enfin, je tiens à saluer l'ensemble du personnel et des collaborateurs qui, par leurs mots comme par leur engagement, ont toujours été présents à nos côtés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021969-20260927-02_2025-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le chef de l'Assemblée

24 décembre 2025
Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

Pendant que d'autres régions se déchiraient, nous, nous nous unissions, et cela n'est pas rien. Car, nous avons initié un rapprochement dès 2016. Un rapprochement non seulement d'hommes, mais aussi d'institutions. À l'époque, j'étais hué en Assemblée Générale de CMA France, car cette vision n'était pas partagée. Aujourd'hui, on demande aux présidents des CMA, de se rapprocher des CCI. Eh bien, nous, cela fait déjà dix ans que nous avons fait ce choix. Et je le répète, parce que c'est important.

C'est donc un moment solennel, et je dois dire que moi aussi, je suis très ému, cher Jean. Car aujourd'hui, je sais que je ne serai pas seul : des liens profonds se sont tissés. Et je veux vous dire combien le fait d'avoir partagé cette mandature à vos côtés restera pour moi une expérience faite de grands moments.

Nous espérons, bien sûr, que l'année 2026 sera l'année de la CMA de Corse. Nous l'espérons, non pas seulement pour la CMA, mais pour l'ensemble de ses ressortissants, pour tout l'ensemble du monde artisanal, pour celles et ceux qui se lèvent tôt, qui travaillent et qui créent de la richesse sur cette terre.

Je suis fier d'être leur Président, fier de les accompagner, comme j'ai été fier d'œuvrer à vos côtés, et comme je suis fier d'être ici, assis autour de cette table, aux côtés de femmes et d'hommes qui apportent une véritable valeur ajoutée à notre territoire.

Merci également aux services de l'État pour leur accompagnement, ainsi qu'à la Collectivité de Corse, qui est, bien sûr, toujours présente à nos côtés.

Voilà, je vous souhaite une longue vie à nos institutions, Caru Presidente, et que nous puissions partager encore de nombreux moments ensemble.

Merci à tous. »

Applaudissements

Monsieur Eric JALON, Préfet de Corse, clôture la séance :

*« Monsieur le Préfet de la Haute-Corse,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
Monsieur le Maire de Bastia,
Monsieur le Président de l'Office des Transports de la Corse,
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,*

*Nous vivons, cela a été dit, un moment important, qui peut peut-être même être qualifié d'historique, avec la mise en œuvre, dans un délai assez bref, du choix fait par le législateur de conserver la gestion publique des ports et des aéroports de l'île.
On sait combien ce choix est déterminant et structurant pour l'avenir. Et vous avez rappelé les conditions dans lesquelles il a été adopté.*

Je souhaite dire un mot sur les conditions dans lesquelles ce dispositif est désormais mis en œuvre. Les cinq derniers mois ont été marqués par un travail particulièrement soutenu, ainsi que par des échanges approfondis avec les services des ministères concernés, ceux de la Collectivité de Corse et ceux de la Chambre de commerce et d'Industrie, afin de garantir une mise en place complète et opérationnelle.

À ce stade, l'ensemble des éléments qui permettront la continuité des missions de la Chambre de Commerce et d'Industrie, la continuité de l'exploitation des infrastructures portuaires et aéroportuaires sont prêts ; le décret est aujourd'hui en cours de signature.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le chef de l'Assemblée

Assemblée Générale Ordinaire CCI de Corse du 9 décembre 2025

Je tiens à souligner qu'un point particulièrement précis a été réalisé en fin de semaine dernière avec les services de l'aviation civile notamment, sur un sujet évidemment majeur, afin de s'assurer que l'ensemble des conditions étaient réunies. L'objectif est de garantir que les feux sont au vert, que la continuité de service sera pleinement assurée et que le transfert, conformément à la volonté du législateur, pourra s'opérer dans de bonnes conditions.

J'en profite pour saluer l'ensemble des acteurs qui ont contribué à ce travail, en particulier Monsieur le Directeur Général, ainsi que l'ensemble des services de l'État et de la Collectivité de Corse. Il s'agissait d'un chantier particulièrement exigeant, dont la complexité mérite d'être relevée.

Une Chambre de Commerce et d'Industrie, c'est évidemment un établissement public. A ce titre, elle peut évoluer, changer de nature, de statut, ou de tutelle... Mais elle est aussi, et peut-être et avant tout une Compagnie ; une Compagnie de femmes et d'hommes qui exercent des responsabilités dans le monde économique, dans leurs entreprises, et qui acceptent, par surcroît, de prendre des responsabilités collectives au service de l'économie d'un territoire. C'est ce sens des responsabilité que vous avez su incarner, notamment dans votre gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires au service de toute l'île, ainsi que dans les grandes réalisations qui ont été conduites, à l'image de l'école hôtelière méditerranéenne dont nous avons partagé l'inauguration très récemment.

C'est cet esprit de responsabilité que je rencontre évidemment chez ceux des dirigeants qui sont aujourd'hui autour de la table et que j'ai déjà eu l'occasion de connaître. Cet état d'esprit va perdurer. Nous continuerons de construire ensemble l'avenir de l'économie de la Corse. D'ailleurs, pas plus tard qu'après-demain, nous présiderons ensemble, Monsieur le Président, la Cellule économique de Corse, une initiative engagée avec mon prédécesseur et appelée à se poursuivre dès les prochains jours.

Vous avez souligné aussi les sujets de dialogue qui sont en cours ainsi que les préoccupations relatives aux ETS. Comme le Préfet de la Haute-Corse s'y était engagé auprès du Collectif qu'il avait rencontré, ces préoccupations ont été relayées auprès des autorités ministérielles.

S'agissant par ailleurs des flux aériens, le dialogue se poursuit, comme vous l'avez indiqué, dans un cadre renouvelé par rapport aux précédents échanges, mais avec une convergence claire sur les objectifs poursuivis et une concertation active sur les modalités de leur mise en œuvre.

Voilà ce que je souhaitais exprimer en quelques mots, à l'approche de cette fin d'année qui marque une étape importante.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président Dominici, pour votre engagement, ainsi que pour la qualité des échanges que nous avons eus et que nous continuerons naturellement à entretenir.

Il s'agit, si l'on peut dire, de la dernière séance dans cette configuration, sans pour autant marquer la fin de l'histoire, mais bien une nouvelle étape dans une trajectoire appelée à se poursuivre.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente continuation, afin que l'année 2026 s'engage sur ces nouvelles bases, au service de la Corse et de son économie.

Je vous remercie. »

Applaudissements

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, le Président DOMINICI lève la séance à 12h30.

En l'absence du Secrétaire et du Secrétaire adjoint,

**Le Secrétaire de séance
désigné par le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,**

Jean DOMINICI

Bastia, le 27 mai 2026

**Le Président de l'Établissement Public
du Commerce et de l'Industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-02_27-05-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le service de la CCI de Corse du 9 décembre 2025